

Le règlement des études de l'Université Paris-Saclay rappelle que les semestres ne sont pas compensables entre eux, que la note plancher est de 7/20. Dans cette formation, toutes les UE du premier semestre sont compensables entre elles. C'est aussi le cas des UE du deuxième semestre à l'exception du stage qui n'est ni compensable ni compensant. Par défaut, les coefficients affectés à chacune des UE sont proportionnels aux ECTS correspondants.

Nom du UE	Semestres	ECTS	Heures	Modalités de contrôle de connaissances	Coefficients
S3 - Semestre 3					
UE fondamentale 1					
Droit approfondi de l'arbitrage	S3	9	60	Ecrit 5H à 8H	9
<i>Théorie, convention d'arbitrage, procédure arbitrale, droit comparé</i>					
UE fondamentale 2					
Droit approfondi du commerce international	S3	9	60	Ecrit 5H à 8H	9
<i>Contexte, contrats, contraintes publiques, contentieux international</i>					
UE pratique 1					
Ateliers pratiques	S3	12	80	Contrôle continu	12
<i>Pratique de l'arbitrage, de la médiation, des contrats internationaux (rédaction d'actes, études de cas)</i>					
TOTAUX ECTS S3	S3	30	200		
S4 - Semestre 4					
UE fondamentale 3					
Droit des investissements	S4	5	25	Ecrit 2 ou 3 H	5
<i>Sources, réglementation, arbitrage d'investissement</i>					
UE fondamentale 4					
Droit des sociétés internationales	S4	5	25	Ecrit 2 ou 3 H	5
UE pratique 2					
Pratique professionnelle	S4	10	70	Contrôle continu	10
<i>Simulations, concours, clinique d'arbitrage, mémoires, préparation à la vie professionnelle</i>					
UE fondamentale 5					
Contentieux judiciaire international	S4	5	25	Ecrit 2 ou 3H	5
<i>Compétence internationale, effets des jugements, litispendance et connexité internationale</i>					
UE pratique 3					
Stage (3 à 6 mois) et rapport de stage	S4	5	0	Rapport écrit, pas de soutenance	5
TOTAUX ECTS S4	S4	30	145		